Projet de réaménagement de la route 185 sur les territoires des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin

Rivière-du-Loup AUD6211 06 024

Société Saint-Jean-Baptiste
DIOCÈSE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

La Pocatière, 13 juin 2002

Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Att. : Madame Danielle Dallaire

Objet : Projet de réaménagement de la route 185 sur le territoire des municipalités de Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin

Madame,

La Société Saint-Jean-Baptiste diocésaine de Sainte-Anne-de-la-Pocatière représente actuellement environ 9 800 membres. Parmi les différents objets de notre charte, nous devons travailler à l'amélioration sociale et économique de nos concitoyens.

C'est ainsi que lors du 48e congrès annuel de notre société tenu le 26 mai dernier, les 160 délégués provenant de l'ensemble du diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière ont résolu que nos gouvernements doivent s'entendre très rapidement pour débuter les travaux nécessaires à la réalisation d'une autoroute à quatre voies conventionnelles en remplacement du tronçon actuel de la route 185 s'étendant de Rivière-du-Loup à la frontière du Nouveau-Brunswick sur une distance de 100 kilomètres.

Par la même occasion, les membres ont convenu de l'urgence de débuter les travaux le plus rapidement possible pour la réalisation du tronçon Rivière-du-Loup /Saint-Antonin, compte tenu qu'une décision est déjà prise en ce sens.

L'intérêt public doit primer sur toutes les considérations particulières et intéressées. Il y va de la vie d'un nombre inconnu de citoyens encore vivants mais dont le qualificatif de victimes en devenir est bien réel. C'est une question de statistiques incontournables.

Voilà pourquoi nous appuyons sans réserve la réalisation des travaux prévus relativement au réaménagement de la route 185 et des viaducs projetés dans le secteur Rivière-du-Loup et de Saint-Antonin.

Téléphone : (418) 856-2185
1 800 265-2185
Télécopieur : (418) 856-1991
Courriel : ssjblapoc@qc.aira.com

800, 6e Avenue, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

Pour ce qui est du reste de la route 185, la même urgence et les mêmes raisons nous poussent à réclamer sa reconstruction.

L'expérience passée nous démontre, statistiques à l'appui, qu'un nombre élevé de mortalités accidentelles à été évitées depuis la construction de l'autoroute 20 à travers notre diocèse.

Avant l'ouverture de cette autoroute, nous comptions un taux de mortalité au moins 2,5 fois plus élevé parmi nos membres de notre diocèse comparé au taux moyen dans les autres régions du Québec.

Depuis l'ouverture de cette autoroute, le nombre de décès accidentels sur les routes 132, 230 et 20 dans les portions de notre diocèse sont maintenant sous les moyennes provinciales.

Voilà des preuves évidentes que la construction d'une autoroute en remplacement de la route 185 actuelle épargnerait de nombreuses vies à la fois de gens originant des villes et villages bordant cette route et aussi des citoyens du Nouveau-Brunswick du reste des Maritimes et de l'ensemble du Québec.

Lorsque l'on examine une carte routière, nous réalisons que la route transcanadienne, à partir de la frontière de l'Ontario jusqu'à celle du Nouveau-Brunswick, traverse tout le Québec sous la forme d'une autoroute sécuritaire, sauf pour ce tronçon de Rivière-du-Loup à la frontière du Nouveau-Brunswick.

Pourquoi cette injustice aux effets mortels évidents ?

Pourquoi cette négligence aux conséquences très graves pour de nombreuses familles tant qu'au point de vue humain que familial et économique.

Nous croyons que les citoyens habitant notre région ont parfaitement le droit de bénéficier d'un minimum de sécurité de la même façon que les autres citoyens du Québec.

Nous affirmons que le bien commun doit être prioritairement pris en considération dans ce projet.

Claude Leblond

Claude Leblond, directeur général